
**Procès-verbal du conseil ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 19 juin 2008
17 h**

**Séance tenue le jeudi 19 juin 2008
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Richard Bélanger, représentant du maire de la Ville de Montréal, M. Michael Applebaum, Mme Manon Barbe, M. Errol Johnson, Mme Marie-Andrée Beaudoin, M. Bob Benedetti, Mme Vera Danyluk, M. Claude Dauphin, M. Alan DeSousa, Mme Helen Fotopulos, M. Anthony Housefather, M. Edward Janiszewski, M. Yvon Labrosse, M. André Lavallée, M. Cosmo Maciocia, Mme Karin Marks, M. George McLeish, M. Bill McMurchie, M. Paul Dufort, représentant du maire de la Ville de Kirkland, M. Luis Miranda, Mme Jacqueline Montpetit, M. Edgar Rouleau, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Campbell Stuart, Mme Lyn Thériault, M. Bill Tierney, Mme Maria Tutino, M. Claude Trudel et Mme Monique Worth

AUTRE PRÉSENCE :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

ABSENCES LORS DU VOTE À MAIN LEVÉE SUR LES ARTICLES 20.66 et 30.05 :

M. Cosmo Maciocia et M. Edgar Rouleau

ABSENCES LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LES ARTICLES 42.03 et 42.04 :

Mme Vera Danyluk, M. Edward Janiszewski, M. Errol Johnson, M. Cosmo Maciocia et M. Edgar Rouleau

Le président du conseil déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

M. Trudel signale la présence de M. Richard Bélanger en remplacement du maire Gérald Tremblay.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Dida Berku	M. André Lavallée	Plan de transport et projet de prolongement du boulevard Cavendish : reconstitution du Bureau de projet / Ordre de priorité des travaux, et devancement de l'échéancier

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président du conseil déclare la période de questions du public close à 17 h 10.

M. Zampino annonce son départ de la Ville de Montréal après plus de 22 ans d'engagement en politique municipale. Il rappelle son implication dans toutes les étapes qui ont mené à la création du conseil d'agglomération. Il remercie, pour leur collaboration, les membres du conseil, son équipe ainsi que toutes les personnes côtoyées durant son mandat.

En l'absence du maire de la Ville de Montréal, le conseiller Claude Dauphin rappelle les grands moments de la carrière de M. Zampino et lui adresse ses plus sincères remerciements pour l'excellence du travail accompli durant toutes ces années. La porte-parole des villes liées, Mme Karin Marks, remercie M. Zampino pour sa collaboration de tous les instants et lui souhaite le meilleur des succès dans la poursuite de sa carrière.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Anthony Housefather	M. André Lavallée	Plan de transport et prolongement du boulevard Cavendish : possibilité d'amender le Plan /
M. Bill Tierney	M. Alan DeSousa	Délai de diffusion du rapport permettant la mise en œuvre d'un projet de développement

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le Règlement de régie interne du conseil d'agglomération (RCG 06-027), le président du conseil déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 38.

3 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé

4 - Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

La porte-parole du conseil, Mme Helen Fotopulos, dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 1^{er} au 25 mai 2008.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 25 mai 2008.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes du 1^{er} au 25 mai 2008.

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Par Monsieur Alan De Sousa

- Réponse à Monsieur Edgar Rouleau – Contrôle de la distribution de l'eau potable.

- Réponse à Madame Karin Marks – Liste des rues artérielles – Octroi d'un contrat à Simard-Beaudry Construction inc. pour le planage et le revêtement bitumineux dans différentes rues de l'agglomération.
- Réponse à Madame Maria Tutino – Mandat SITE 200825044 (Programme de réfection routière).

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

Aucun document n'est déposé

CG08 0286

Dépôt des rapports financiers, incluant les états financiers et le rapport des vérificateurs des sociétés paramunicipales et autres organismes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007 (Office municipal d'habitation de Montréal et Société de transport de Montréal)

Mme Helen Fotopulos dépose les états financiers vérifiés des sociétés paramunicipales mentionnées ci-dessous, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2007 :

- l'Office municipal d'habitation de Montréal ;
- la Société de transport de Montréal;

et le conseil en prend acte.

07.01 1081362025

CG08 0287

Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2008, projetés à la fin de l'exercice - Volet agglomération et de l'état comparatif des revenus et des dépenses réels de la Ville au 30 avril 2008

Mme Helen Fotopulos dépose l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2008, projetés à la fin de l'exercice - Volet agglomération ainsi que l'état comparatif des revenus et dépenses réels de la Ville au 30 avril 2008 et le conseil en prend acte.

07.02 1080744005

CG08 0288

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour du conseil ordinaire du conseil d'agglomération, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant l'article 15.02, en y retirant

l'article 30.01 et en y modifiant le libellé de l'article 20.39, tel que distribué aux membres du conseil, afin qu'il se lise comme suit :

Approuver les conventions des 4 firmes suivantes pour un montant total de 2 600 000 \$: Laboratoire A.B.S. inc. (800 000 \$), LVM-Technisol inc. (700 000 \$), Inspec-Sol inc. (600 000 \$), Labo S.M. inc. (500 000 \$) pour les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux et expertises sur les différents projets de construction, réhabilitation ou réfection qui seront réalisés au cours des années 2008 et 2009 par les services corporatifs ou les arrondissements - Appel d'offres public 08-10679 (9 soum.)

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

11.01

CG08 0289

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 28 mai 2008, à 17 h

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

d'adopter le procès-verbal du conseil régulière du conseil d'agglomération du 28 mai 2008, conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et suivant le certificat du 12 juin 2008 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

11.02

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 15.01 et 15.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG08 0290

Motion d'appui aux travailleuses et travailleurs du papier et de la forêt

Attendu l'urgence d'agir pour contrer la crise du secteur forestier;

Attendu les effets désastreux sur les économies locale, régionale et nationale;

Attendu les conséquences sociales négatives sur les communautés touchées;

Attendu les responsabilités économiques et sociales des gouvernements canadien et québécois envers les populations;

Attendu l'obligation pour l'industrie forestière de respecter les populations locales et de se comporter en bon citoyen corporatif;

Attendu que Montréal et les régions du Québec bénéficient mutuellement du développement de tout le potentiel des industries québécoises du papier et de la forêt;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Helen Fotopulos

Et résolu :

que le Conseil d'agglomération, s'engage à soutenir, dans le respect de sa juridiction et de la législation, les initiatives visant à :

- 1- faire les représentations nécessaires auprès des gouvernements canadien et québécois et auprès de l'industrie pour protéger la ressource forestière et sauvegarder les emplois;
- 2- favoriser l'utilisation du bois québécois lors de la rénovation, de la construction des infrastructures ou d'édifices municipaux;
- 3- encourager les promoteurs de grands projets à utiliser les matériaux de fabrication locale.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CG08 0291

Ajout - Déclaration concernant le financement de Développement Économique Canada

Attendu que Développement Économique Canada a entrepris un virage majeur quant à l'aide financière récurrente des organismes à but non lucratif dédiés au développement économique au profit de financement de projets d'entreprises et de municipalités;

Attendu que le virage entrepris par Développement Économique Canada met en péril la survie d'organismes de développement économique sans aucune évaluation de leurs expertises, de leur capacité de mobilisation, de leurs résultats et de leur performance;

Attendu qu'au sein de la région, plusieurs organismes de développement économique qui ont contribué significativement à la structuration de l'économie de la région de Montréal ont mis en place un mode de financement multipartite novateur;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Helen Fotopulos

Et résolu :

de demander à Développement Économique Canada de ne pas cesser, mais de poursuivre son soutien financier aux organismes de développement économique qui contribuent significativement à la compétitivité, à l'innovation, au développement des marchés et à la croissance économique ainsi générée à l'échelle de la région métropolitaine, de la province et du pays, notamment ceux dédiés à l'attraction d'investissements étrangers, à la promotion internationale (incluant le tourisme), au développement des marchés et à la mobilisation des acteurs au sein de grappes industrielles.

Adopté à l'unanimité.

15.02

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par Mme Marie-Andrée Beaudoin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG08 0292

Conclure une entente cadre d'une durée de 24 mois avec La Chemise Perfection inc. pour la confection et la fourniture de pantalons cargos à poches multiples et à plis permanents - Appel d'offres public 08-10635 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 mai 2008 par sa résolution CE08 0909 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par Mme Marie-Andrée Beaudoin

Et résolu :

- 1- de conclure une entente cadre, d'une durée de 24 mois, pour la confection et la fourniture de pantalons cargos à poches multiples et à plis permanents, réservés à l'usage exclusif du personnel policiers du Service de police de la Ville de Montréal ;
- 2- d'accorder à La Chemise Perfection inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 08-10635 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de la police et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1083997002

CG08 0293

Octroyer un contrat de gré à gré à Le service météorologique du Canada - Environnement Canada, pour les années 2008, 2009 et 2010, pour la fourniture de services météorologiques à la Station d'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 138 472,55 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 0943 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par Mme Marie-Andrée Beaudoin

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), un projet de protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et Le service météorologique du Canada, fournisseur unique, par lequel ce dernier s'engage à fournir à la Ville les services de livraison de prévisions de précipitation basée sur les données radar pour la Station d'épuration des eaux usées, pour une période de 3 ans se terminant le 31 décembre 2010, pour une somme maximale de 138 472,55 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, selon les termes et conditions mentionnés audit projet ;
- 2- d'autoriser M. Richard Fontaine, directeur à la Direction de l'épuration des eaux usées, à signer ledit protocole et tout document y afférent;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1083334003

CG08 0294

Octroyer à Computer Associates (C.A.), fournisseur exclusif, via le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), le contrat de renouvellement des services de support et d'entretien et l'achat de licences d'utilisation des produits de Computer Associates inc. (C.A.), pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2011, au prix total approximatif de 1 897 140,92 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 0944;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par Mme Marie-Andrée Beaudoin

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions du paragraphe 6° du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), un contrat de gré à gré par lequel La compagnie CA du Canada, fournisseur exclusif via le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), s'engage à fournir à la Ville des services de support et d'entretien et l'achat de licences d'utilisation des produits de Computer Associates inc. (C.A.), pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2011, pour une somme maximale de 1 897 140,92 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, selon son offre de service jointe au dossier décisionnel ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1084522002

CG08 0295

Octroyer à Fortier Auto (Montréal) ltée le contrat pour la fourniture de soixante-huit (68) véhicules Ford Crown Victoria - Dépense totale de 2 171 322,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-10704 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 0945 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par Mme Marie-Andrée Beaudoin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Fortier Auto (Montréal) ltée, seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de soixante-huit (68) véhicules Ford Crown Victoria « Ensemble Police », au prix unitaire de sa soumission, soit au prix total approximatif de 2 171 322,20 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 08-10704 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 2- d'autoriser le paiement de la TVQ applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), au montant de 151 487,60 \$;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1083053003

CG08 0296

Octroyer à Chalifoux Sani-Laurentides inc. le contrat pour la location d'équipements avec opérateurs pour le pompage des résidus à la Station d'épuration des eaux usées de la Ville de Montréal, pour une durée de deux ans, au prix total approximatif de 842 785,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2041-AE (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 0947;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par Mme Marie-Andrée Beaudoin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Chalifoux Sani-Laurentides inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location d'équipements avec opérateurs pour le pompage des résidus à la Station d'épuration des eaux usées de la Ville de Montréal, pour une durée de deux ans débutant le 1^{er} août 2008, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 842 785,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2041-AE ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.05 1083334031

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Cosmo Maciocia

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG08 0297

Octroyer un contrat à Cogex inc. pour la fourniture de feux de circulation et d'équipements connexes au carrefour De La Vérendrye/Dollard - Dépense totale de 120 084,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 119541 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 0910 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Cosmo Maciocia

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Cogex inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de feux de circulation et d'équipements connexes au carrefour du boulevard De La Vérendrye et de la rue Dollard, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 120 084,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 119541 ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1084002034

CG08 0298

Autoriser une prolongation, pour une période additionnelle de 24 mois du contrat octroyé à Innotex (CE05 1322), conformément aux documents de l'appel d'offres public 05-8331

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 1030 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Cosmo Maciocia

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 449 986,28 \$, taxes incluses, pour la prolongation de 24 mois du contrat octroyé à Innotex inc., conformément au programme de remplacement des habits de combat du service de Sécurité incendie de Montréal initialement prévu aux documents de l'appel d'offres public 05-8331 (CE05 1322), aux prix de sa soumission, soit au prix total de 216 169,75 \$, taxes incluses, pour l'année 2008 et de 224 816, 53 \$, taxes incluses, pour l'année 2009;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1073588020

CG08 0299

Octroyer un contrat à Construction JAB inc. pour la réalisation des travaux de remplacement des trois tours de refroidissement à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées - Dépense totale de 979 755 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1517-AE (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 mai 2008 par sa résolution CE08 0915 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Cosmo Maciocia

Et résolu :

- 1- d'accorder à Construction JAB inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux pour le remplacement des trois tours de refroidissement à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 979 755 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1517-AE ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1083334028

CG08 0300

Octroyer un contrat à Catalogna & Frères Itée pour la reconstruction d'une conduite d'eau principale dans l'avenue Pacific, de la rue Sainte-Anne au chemin Senneville - Dépense totale de 2 839 612,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9437 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 0953 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Cosmo Maciocia

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 839 612,39 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'une conduite d'eau principale de 1 100 m dans l'avenue Pacific, de la rue Sainte-Anne au chemin Senneville, dans le Village de Senneville, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Catalogna & Frères Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 2 739 612,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9437 ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.09 1084702026

CG08 0301

Octroyer un contrat à Black & McDonald limitée pour des travaux de réfection d'enveloppe et contrôle d'accès à la chambre à vannes (prise d'eau) LaSalle, située au 8970, boulevard LaSalle - Dépense totale de 750 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5313 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 0954;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Cosmo Maciocia

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 750 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection d'enveloppe et contrôle d'accès de la station de pompage LaSalle, située au 8970, boulevard LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Black & McDonald Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 678 361,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5313 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.10 1081769005

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG08 0302

Octroyer un contrat à Rénovations Allens Michel inc. pour l'exécution de travaux d'aménagement de locaux d'entreposage au 105, rue Ontario Est, arrondissement de Ville-Marie, pour les besoins de la Ville de Montréal - Dépense totale de 850 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 0991 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 850 000 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux d'aménagement de locaux d'entreposage et de mise aux normes du sous-sol du 105, rue Ontario Est, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Rénovations Allens Michel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 791 370,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5279 ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1083286003

CG08 0303

Octroyer un contrat à Les Pavages Tallarita Canada inc. pour la réfection de pavage par revêtement mince, là où requis, sur différentes rues de l'agglomération de Montréal, au prix total approximatif de 1 495 313 \$, taxes incluses - Contrat RMI-1 (P.R.R. 2008 - réseau artériel) - Appel d'offres public 9521 (8 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 0957;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Pavages Tallarita Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection de pavage par revêtement mince, là où requis, dans différentes rues de l'agglomération de Montréal - Contrat RMI-1 (P.R.R. 2008 - réseau artériel), aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 495 313 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9521 ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1084712018

CG08 0304

Octroyer un contrat à Construction Soter inc. pour la réfection de chaussée par rapiéçage mécanique, là où requis, sur différentes rues de l'agglomération de Montréal, au prix total approximatif de 1 516 920 \$, taxes incluses - Contrat RME-2 (P.R.R. 2008 - réseau artériel) - Appel d'offres public 9523 (11 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 0958;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Construction Soter inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection de chaussée par rapiéçage mécanique, là où requis, dans différentes rues de l'agglomération de Montréal - Contrat RME-2 (P.R.R. 2008 - réseau artériel), aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 516 920 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9523 ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1083484003

CG08 0305

Octroyer un contrat à Construction Soter inc. pour la réfection de chaussée de pistes cyclables, par fraisage à chaud, là où requis, dans l'ensemble de l'agglomération de Montréal - Contrat FC-02 (Pistes cyclables - 2008) - Dépense totale de 1 035 760 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9525 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 0959;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 035 760 \$, taxes incluses, pour la réfection de chaussée de pistes cyclables par fraisage à chaud, là où requis, dans différentes rues de l'agglomération de Montréal - Contrat FC-02 (Pistes cyclables - 2008), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Construction Soter inc., seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 000 760 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9525 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1083443009

CG08 0306

Octroyer un contrat à Les Entreprises Canbec Construction inc. pour la reconstruction de chaussées rigides, là où requis, dans différentes rues de l'agglomération de Montréal - Contrat FA-02 - fissures actives (P.R.R. 2008 - réseau artériel) - Dépense totale de 658 379,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9513 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 0960;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 658 379,20 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de chaussées rigides, là où requis, dans différentes rues de l'agglomération de Montréal - Contrat FA-02 - fissures actives - (P.R.R. 2008 - réseau artériel), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Canbec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 636 879,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9513 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.15 1084702029

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Cosmo Maciocia

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG08 0307

Octroyer un contrat à Les Pavages Dorval inc. pour la réfection de chaussée par rapiéçage mécanique, là où requis, sur différentes rues de l'agglomération de Montréal, au prix total approximatif de 1 516 273 \$, taxes incluses - Contrat RME-1 (P.R.R. 2008 - réseau artériel) - Appel d'offres public 9522 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 0961 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Cosmo Maciocia

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Pavages Dorval inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection de chaussée par rapiéçage mécanique, là où requis, dans différentes rues de l'agglomération de Montréal - Contrat RME-1 (P.R.R. 2008 - réseau artériel), aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 516 273 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9522 ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1084702027

CG08 0308

Octroyer un contrat à Construction Garnier Itée pour la construction d'un égout sanitaire sur la rue Sherbrooke Est, de la rue Damien-Gauthier à la rue de la Famille-Dubreuil - Dépense totale de 4 777 544 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9515 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 0962 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Cosmo Maciocia

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 777 544 \$, taxes incluses, pour la construction d'un égout sanitaire dans la rue Sherbrooke Est, de la rue Damien-Gauthier à la rue de la Famille-Dubreuil, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction Garnier Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 4 477 549 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9515 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Bill McMurchie

20.17 1084702028

CG08 0309

Octroyer un contrat à Verdi Construction Itée pour la réfection des équipements de mécanique de procédé du décanteur 1-2 à l'usine de production d'eau potable de Pointe-Claire, pour un montant total approximatif de 1 780 962,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9837 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 0963 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Cosmo Maciocia

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 780 962,88 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection des équipements de mécanique de procédé du décanteur 1-2 à l'usine de production d'eau potable de Pointe-Claire, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Verdi Construction Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 760 962,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9837 ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1084752003

CG08 0310

Octroyer un contrat à Les Excavations Gilbert Théoret inc. pour les travaux de construction d'égouts et d'aqueduc dans le boulevard Gouin, entre la rue Pilon et le parc-nature l'Anse-à-l'Orme - Dépense totale de 3 887 316,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5010-EC-3570-07 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 0992;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Cosmo Maciocia

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 087 316,80 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de construction d'égouts et d'aqueduc dans le boulevard Gouin, entre la rue Pilon et le parc-nature l'Anse-à-l'Orme, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Les Excavations Gilbert Théoret inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 3 887 316,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5010-EC-3570-07 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
- 4- d'autoriser le greffier à émettre l'attestation de non objection requise par l'article 32.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) ;
- 5- d'attester que, dans la zone 0-20 ans, seuls les établissements existants et légalement établis seront desservis par les ouvrages d'aqueduc et d'égout projetés ;

Le tout, conditionnellement à l'adoption du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant les plans des réseaux des conduites principales ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.19 1083334032

CG08 0311

Octroyer un contrat à Filtrum inc. pour la fourniture et l'installation des équipements qui serviront à la réhabilitation de la station de pompage du drain des filtres à l'usine de production d'eau potable Atwater pour un montant total approximatif de 1 175 254,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9842 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 0964;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Cosmo Maciocia

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 225 254,50 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux servant à la réhabilitation de la station de pompage du drain des filtres à l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 175 254,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9842;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.20 1084865002

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. André Lavallée

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG08 0312

Octroyer un contrat à Innovtech Construction inc. pour réaliser divers travaux de protection à la caserne 42, située au 4170, rue de Salaberry - Dépense totale de 950 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5328 - (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 0965 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. André Lavallée

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 950 000 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux de protection à la caserne 42, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Innovtech Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 857 200 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5328 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1081354006

CG08 0313

Octroyer un contrat à Maçonnerie Rainville et Frères inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement du secteur Peel dans le parc du Mont-Royal - Dépense totale de 4 365 679,30 \$, taxes incluses - appel d'offres public 6191 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2008 par sa résolution CE08 1091 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. André Lavallée

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 365 679,30 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement du secteur Peel dans le parc du Mont-Royal, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Maçonnerie Rainville et Frères inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 4 180 679,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6191 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1080192005

CG08 0314

Octroyer un contrat à Construction Interlag inc. pour les travaux de restauration de la croix du mont Royal et l'aménagement périphérique Lot 2 - Parc du Mont-Royal - Dépense totale de 982 137,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 6213 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 0988 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. André Lavallée

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 982 137,60 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de restauration de la croix du mont Royal et l'aménagement périphérique - lot 2, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Construction Interlag inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 917 137,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6213 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1080192003

CG08 0315

Octroyer un contrat à Construction D.J.L. inc., pour la réfection de chaussées par rapiéçage mécanique et par revêtement mince, là où requis, sur différentes rues du centre-ville de Montréal, au prix total approximatif de 1 846 247,91 \$, taxes incluses - Contrat 1 (P.R.R. 2008 - Centre-ville) - Appel d'offres public 9524 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 0989 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. André Lavallée

Et résolu :

- 1- d'accorder à Construction D.J.L. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection de chaussée par rapiéçage mécanique et par revêtement mince, là où requis, dans différentes rues du centre-ville de Montréal - Contrat 1 (P.R.R. 2008 - Centre-ville), aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 846 247,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9524 ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1084712023

CG08 0316

Approuver un protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount pour le remplacement par la Ville de Westmount d'une conduite d'aqueduc de 300 mm de diamètre appartenant à la Ville de Montréal et de compétence d'agglomération lors des travaux de réfection complète de chaussée effectués par la Ville de Westmount sur l'avenue Westmount, entre l'avenue Lansdowne et The Boulevard, pour un montant total de 1 957 386,75 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 1028;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. André Lavallée

Et résolu :

- 1- d'approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount pour le remplacement, par la Ville de Westmount, d'une conduite d'aqueduc de 300 mm de diamètre appartenant à la Ville de Montréal et de compétence d'agglomération, lors des travaux de réfection complète de chaussée effectués par la Ville de Westmount sur l'avenue Westmount, entre l'avenue Lansdowne et The Boulevard, selon les termes et conditions stipulés audit projet ;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 957 386,75 \$, taxes incluses, en remboursement du coût des travaux, tel que stipulé au protocole d'entente, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.25 1083878004

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG08 0317

Octroyer un contrat à L.M.L. Électrique (1995) Itée pour le remplacement de câbles électriques à l'usine de production d'eau potable Charles-J. DesBaillets - Dépense totale de 1 027 736,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9840 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 0949 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 027 736,80 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de remplacement de câbles électriques à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Baillets, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à L.M.L. Électrique (1995) Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 977 736,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9840 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.26 1080598003

CG08 0318

Octroyer un contrat à Aqua-Rehab inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal, au prix total approximatif de 6 195 370,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9841 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 0973;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 245 370, 13 \$, taxes incluses, incluant les frais incidents, pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant;
- 2- d'accorder à Aqua-Rehab inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 6 195 370,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9841;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1084408001

CG08 0319

Octroyer un contrat à Les Entreprises Ventec inc. pour la construction d'une piste cyclable en site propre, incluant des travaux de fondation granulaire, de revêtement bitumineux, de terrassement, de construction de ponceau et d'installation de panneaux de signalisation longeant en partie le boulevard des Anciens-Combattants, d'un point au sud de l'autoroute 40 au chemin Sainte-Marie, au prix total approximatif de 1 117 170 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9514 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 0975;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 158 170 \$, taxes incluses, pour la construction d'une piste cyclable en site propre, incluant les travaux de fondation granulaire, de revêtement bitumineux, de terrassement, de construction de ponceau et d'installation de panneaux de signalisation longeant le boulevard des Anciens-Combattants, d'un point au sud de l'autoroute 40 au chemin Sainte-Marie, dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue - Phase 1 (Prolongement du réseau des pistes cyclables 2008), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 117 170 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9514;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1084712019

CG08 0320

Octroyer un contrat à Mivela Construction inc. pour la reconstruction de trottoirs et la construction de mail central et de saillies aux intersections, là où requis, dans le chemin de la Côte-des-Neiges, du chemin Queen-Mary à la rue Jean-Talon - Contrat XXVI (P.R.R. 2008 - réseau artériel), au prix total approximatif de 2 445 795 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9358 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 0978 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 967 161 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs et la construction de mail central et de saillies aux intersections, là où requis, dans le chemin de la Côte-des-Neiges, du chemin Queen-Mary à la rue Jean-Talon, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Contrat XXVI (P.R.R. 2008 - réseau artériel), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Mivela Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 2 445 795 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9358;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1084002037

CG08 0321

Octroyer un contrat à Simard-Beaudry Construction inc. pour le planage et le revêtement bitumineux, la reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, sur la rue Sherbrooke, de l'avenue Georges-V à un point à l'est du boulevard Marien - Contrat II (P.R.R. 2008 - Réseau artériel), au prix total approximatif de 1 294 090 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9410 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 0979;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 419 651,99 \$, taxes incluses, pour le planage de chaussée d'asphalte et le revêtement bitumineux, la reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, sur la rue Sherbrooke, de l'avenue Georges-V à un point à l'est du boulevard Marien dans la Ville de Montréal-Est - Contrat II (P.R.R. 2008 - réseau artériel), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Simard-Beaudry Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 294 090 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9410;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1084712017

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG08 0322

Octroyer un contrat à Pavage C.S.F. inc. pour la construction et la reconstruction de trottoirs, de saillies, de bordures, de mails, d'îlots, de bases et de conduits souterrains, là où requis, dans différentes intersections de l'agglomération de Montréal, au prix total approximatif de 1 258 745 \$, taxes incluses - Contrat 1 (Programme de sécurisation 2008-2009) - Appel d'offres public 9532 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 0981 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 318 745 \$, taxes incluses, pour la construction et la reconstruction de trottoirs, de saillies, de bordures, de mails, d'îlots, de bases et de conduits souterrains, là où requis, dans différentes intersections de l'agglomération de Montréal - Contrat 1 (Programme de sécurisation 2008-2009), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Pavage C.S.F. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 258 745 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9532;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1084002039

CG08 0323

Octroyer un contrat à B.P. Asphalté inc. pour la construction et la reconstruction de trottoirs, de saillies, de bordures, de mails, d'îlots, de bases et de conduits souterrains, là où requis, dans différentes intersections de l'agglomération de Montréal - Contrat 2 (Programme de sécurisation 2008-2009) - Dépense totale de 1 310 920 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9533 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 0982 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 310 920 \$, taxes incluses, pour la construction et reconstruction de trottoirs, de saillies, de bordures, de mails, d'îlots, de bases et de conduits souterrains, là où requis, dans différentes intersections de l'agglomération de Montréal - Contrat 2 (Programme de sécurisation 2008-2009), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à BP Asphalté inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 250 920 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9533 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1084002040

CG08 0324

Octroyer un contrat à Pavages A.T.G. inc. pour la construction et la reconstruction de trottoirs, de saillies, de bordures, de mails, d'îlots, de bases et de conduits souterrains, là où requis, dans différentes intersections de l'agglomération de Montréal - Contrat 3 (Programme de sécurisation 2008-2009) - Dépense totale de 1 305 880 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9534 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 0983 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 305 880 \$, taxes incluses, pour la construction et la reconstruction de trottoirs, de saillies, de bordures, de mails, d'îlots, de bases et de conduits souterrains, là où requis, dans différentes intersections de l'agglomération de Montréal - Contrat 3 (Programme de sécurisation 2008-2009), comprenant tous les frais accessoires le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Pavages A.T.G. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 245 880 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9534 ;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1084712026

CG08 0325

Octroyer un contrat à Pavage C.S.F. inc. pour la reconstruction de trottoirs, de saillies, de bordures, de mails centraux et d'îlots, là où requis, sur différentes rues de l'agglomération de Montréal - Contrat TGA-04 (Pistes cyclables 2008) - Dépense totale de 781 703,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9527 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 0984 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 781 703,75 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, de saillies, de bordures, de mails centraux et d'îlots, là où requis, dans différentes rues de l'agglomération de Montréal - Contrat TGA-04 (Pistes cyclables - 2008), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Pavage C.S.F. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 755 703,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9527 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1084702030

CG08 0326

Octroyer un contrat à Les Pavages A.T.G. inc. pour la reconstruction de trottoirs, de saillies, de bordures, de mails centraux et d'îlots, là où requis, sur différentes rues de l'agglomération de Montréal - Contrat TGA-05 (Pistes cyclables - 2008) - Dépense totale de 770 980 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9528 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE0985 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 770 980 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, de saillies, de bordures, de mails centraux et d'îlots, là où requis, dans différentes rues de l'agglomération de Montréal - Contrat TGA-05 (Pistes cyclables 2008), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Les Pavages A.T.G inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 744 980 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9528 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1084712021

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Cosmo Maciocia

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG08 0327

Octroyer un contrat à Les Entreprises Canbec Construction inc. pour le planage et le revêtement bitumineux, là où requis, sur différentes rues de l'agglomération de Montréal, au prix total approximatif de 608 999,48 \$, taxes incluses - Contrat 2 (Pistes cyclables - 2008) - Appel d'offres public 9531 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 0990 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Cosmo Maciocia

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 608 999,48 \$, taxes incluses, pour le planage et le revêtement bitumineux, là où requis, sur différentes rues de l'agglomération de Montréal - Contrat 2 (Pistes cyclables - 2008), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Canbec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 588 499,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9531;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1084002036

CG08 0328

Autoriser une dépense additionnelle de 275 000 \$, taxes incluses, pour compléter le mandat de services professionnels relatifs à la surveillance des travaux de construction du pont Latour, au-dessus du canal de l'aqueduc, de construction d'un aqueduc, de la chambre de vannes et d'un égout pluvial dans le cadre du contrat octroyé à SNC Lavallin inc. (CG07 0030), majorant ainsi le contrat de 625 000 \$ à 900 000 \$, taxes incluses / Approuver l'addenda no 1 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 0995 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Cosmo Maciocia

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 275 000 \$ pour compléter le mandat de services professionnels relatif à la surveillance des travaux de construction du pont Latour, au-dessus du canal de l'aqueduc, de construction d'un aqueduc, de chambres de vannes et d'un égout pluvial comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'approuver le projet d'addenda no 1 à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et SNC-Lavalin inc. (CG07 0030), majorant ainsi le montant total du contrat de 625 000 \$ à 900 000 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1084702004

CG08 0329

Approuver un projet de convention avec CONSORTIUM CIMA+/BPR pour la conception, la production de plans et devis et la surveillance de travaux d'infrastructures dans le cadre des travaux de réaménagement géométrique et de reconstruction d'infrastructures qui desserviront le futur Centre Universitaire de Santé McGill (CUSM) - Site Glen, pour une somme maximale de 4 747 854,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-10691 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 0998 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Cosmo Maciocia

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Consortium CIMA+/BPR, firme ayant obtenu le plus haut pointage final, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la conception, la production de plans et devis et la surveillance de travaux d'infrastructures dans le cadre des travaux de réaménagement géométrique et de reconstruction d'infrastructures qui desserviront le futur Centre Universitaire de Santé McGill (CUSM) - Site Glen, pour une somme maximale de 4 747 854,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 08-10691;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1083484002

CG08 0330

Approuver les conventions des 4 firmes suivantes pour un montant total de 2 600 000 \$: Laboratoire A.B.S. inc. (800 000 \$), LVM-Technisol inc. (700 000 \$), Inspec-Sol inc. (600 000 \$) et Labo S.M. inc. (500 000 \$) pour les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux et expertises sur les différents projets de construction, réhabilitation ou réfection qui seront réalisés au cours des années 2008 et 2009 par les services corporatifs ou les arrondissements - Appel d'offres public 08-10679 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 0999 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Cosmo Maciocia

Et résolu :

- 1- de conclure quatre ententes cadres de services professionnels pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et expertises sur les différents projets de construction, réhabilitation ou réfection qui seront réalisés au cours des années 2008 et 2009 par les services corporatifs ou les arrondissements;
- 2- d'approuver quatre projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après mentionnées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection établis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites en regard de leur nom, conformément aux documents de l'appel d'offres public 08-10679 ;

Firmes	Somme maximale
Laboratoire A.B.S. inc.	800 000 \$
LVM-Technisol inc.	700 000 \$
Inspec-Sol inc.	600 000 \$
Labo S.M. inc.	500 000 \$

le tout sujet à l'autorisation des dépenses à être effectuées au fur et à mesure des besoins et en tenant compte que ces dépenses s'appliquent à 100% au réseau artériel et qu'elles sont à la charge de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1083855003

CG08 0331

Approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil pour le financement de l'opération du service de navette fluviale entre le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le port de plaisance Réal-Bouvier de Longueuil

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 1002 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Cosmo Maciocia

Et résolu :

d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal pour le financement de l'opération du service de navette fluviale entre le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le port de plaisance Réal-Bouvier de Longueuil, pour les années 2008 et 2009.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1080203002

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG08 0332

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Groupe Immobilier Grilli inc. un terrain de 20 534 mètres carrés, situé entre le chemin Dutour et la rivière des Prairies, au sud-est de l'Île-Bizard, constitué des lots 99-289 et 99-290, pour un montant de 500 000 \$, taxes en sus, à des fins d'agrandissement du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2008 par sa résolution CE08 1099 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Groupe Immobilier Grilli inc., à des fins d'agrandissement du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, un terrain situé entre le chemin Dutour et la rivière des Prairies, dans l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, constitué d'une partie des lots 99-289 et 99-290 du cadastre du Québec, d'une superficie de 20 534 m², pour la somme de 500 000 \$, excluant les taxes, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1073744002

CG08 0333

Approuver deux projets d'actes par lesquels la Ville de Montréal acquiert de Mesdames Céline Houle et Germaine Boutet deux terrains situés à l'ouest du chemin Dutour et au sud de l'avenue des Aulnes, formés des parties de lots 98-15 et 98-16 du cadastre de la paroisse de l'Île-Bizard, aux fins d'agrandissement du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, pour un montant total de 404 000 \$, taxes en sus / Approuver les modifications au projet d'acte par lequel la Ville obtient une servitude de conservation et de non-accès

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2008 par sa résolution CE08 1100 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CG06 0364 adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du 31 août 2006 ;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Mme Céline Houle, à des fins d'agrandissement du parc-nature du Bois-de l'Île-Bizard, un terrain situé du côté ouest du chemin Dutour, constitué du lot 98-Ptie 15 du cadastre officiel de la Paroisse de L'Île-Bizard, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 5 569,3 m², pour une somme de 202 000 \$, excluant les taxes ;
- 3- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Mme Germaine Hébert Boutet, à des fins d'agrandissement du parc-nature du Bois-de l'Île-Bizard, un terrain situé du côté ouest du chemin Dutour, constitué du lot 98-Ptie 16 du cadastre officiel de la Paroisse de l'Île-Bizard, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 5 581,9 m², pour la somme de 202 000 \$, excluant les taxes ;
- 4- d'approuver un projet d'acte à intervenir entre la Ville de Montréal et M. Michel Boutet, M. Jean Boutet, Mme Daniela Toth et Mme Céline Houle, par lequel ces derniers consentent à l'annulation de la servitude de passage et de non-construction grevant les terrains constitués des lots 98-Ptie 15 et 98-Ptie 16 du cadastre officiel de la Paroisse de l'Île-Bizard, circonscription foncière de Montréal et de créer une servitude de conservation et de non-accès pour ces mêmes lots en faveur du parc-nature du Bois-de l'Île-Bizard ;

le tout sujet aux termes et conditions stipulés auxdits projets d'acte.

- 5- d'autoriser à cette fin une dépense de 456 015 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoire, le cas échéant ;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1080192001

CG08 0334

Approuver un projet de modification de bail aux termes duquel la Société en commandite Brennan-Duke et la Ville de Montréal conviennent de modifier le bail sous seing privé intervenu le 31 mars 2005 ainsi que la première modification intervenue le 28 février 2007 afin de prolonger le bail de l'immeuble situé au 801, rue Brennan, aux mêmes conditions et au même loyer durant dix ans, à compter du 1er janvier 2017

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 1010 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Alan DeSousa

- 1- d'approuver un projet de modification de bail aux termes duquel la Ville de Montréal et la Société en commandite Brennan-Duke conviennent de prolonger le bail de l'immeuble situé au 801, rue Brennan à des fins d'activités de bureaux, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, et ce, aux mêmes termes et conditions, pour une dépense annuelle de 6 800 082,14 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Karin Marks
appuyé par Mme Maria Tutino

de procéder à un vote distinct à main levée sur l'article 20.43.

Le président du conseil met aux voix la proposition de Mme Fotopulos et de M. DeSousa et le conseil se partage comme suit:

VOTE

Votent en faveur: M. Richard Bélanger, représentant du maire de la Ville de Montréal, M. Cosmo Maciocia, M. Frank Zampino, Mme Helen Fotopulos, Mme Marie-Andrée Beaudoin, M. Claude Dauphin, M. Alan DeSousa, M. André Lavallée, M. Michael Applebaum, Mme Manon Barbe, Mme Jacqueline Montpetit, Mme Monique Worth, M. Luis Miranda, Mme Lyn Thériault, Mme Anie Samson, M. Claude Trudel, M. Bob Benedetti, M. Edward Janiszewski, M. Errol Johnson et M. William Steinberg (1795,83 voix)

Votent contre: Mme Karin Marks, M. Anthony Housefather, Mme Maria Tutino, M. Edgar Rouleau, M. Paul Dufort, représentant du maire de la Ville de Kirkland, M. Yvon Labrosse, M. Campbell Stuart, Mme Vera Danyluk, M. Bill McMurchie, M. Bill Tierney et M. George McLeish (167,15 voix)

Le président du conseil déclare la proposition de Mme Fotopulos et de M. DeSousa adoptée à la majorité des voix et il est

RÉSOLU

en conséquence.

20.43 1081195001

CG08 0335

Autoriser la deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de M. Mohamed Yacoub un espace d'une superficie de 7 448 pi², situé au 1625, rue de l'Église, pour le poste de quartier 15 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 10 ans, du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2018 - loyer de 21,52 \$/pi², taxes incluses - Dépense totale de 2 144 792,78 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense maximale de 500 036,25 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aménagement

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 1011 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- d'approuver la deuxième convention de modification du bail par laquelle la Ville de Montréal loue de M. Mohamed Yacoub, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2009, un local d'une superficie de 7448 pi², situé au 1625, rue de l'Église, aux fins du poste de quartier 15 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer annuel moyen de 164 523,63 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le coût des travaux d'aménagement payable en 2008 et en 2009 à M. Mohamed Yacoub, pour un montant maximum de 500 036,25 \$, taxes incluses ;
- 3- d'autoriser une dépense de 15 915,38 \$, taxes incluses, pour l'achat de mobilier, la surveillance par les cadets et les frais de services de télécommunication temporaires;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1084565001

CG08 0336

Approuver un projet d'entente entre la Ville et le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) sur des principes relatifs à la réalisation, au partage de coûts et à la gestion d'un ensemble de travaux public municipaux rendus nécessaires par l'implantation du CHUM au 1000, rue Saint-Denis

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mai 2008 par sa résolution CE08 0900;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

d'approuver le projet d'entente de principe entre la Ville de Montréal et le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) portant sur la réalisation et le financement des aménagements et des travaux d'infrastructures municipaux liés à la construction du CHUM au 1000, rue Saint-Denis.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1080904002

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG08 0337

Accorder un soutien financier de 67 962 \$, taxes incluses, afin de maintenir le service d'opération de navette fluviale reliant la promenade Bellerive et l'île Charron dans le parc national des îles de Boucherville, pour la période estivale du 21 juin au 1er septembre 2008 / Approuver le projet de protocole d'entente entre la Société d'animation de la Promenade Bellerive (SAPB) et la Ville de Montréal à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 1017;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 67 962 \$, taxes incluses, à la Société d'animation de la Promenade Bellerive (SAPB) afin de maintenir le service d'opération de la navette fluviale reliant la promenade Bellerive et l'île Charron pour la période estivale du 21 juin au 1^{er} septembre 2008;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1081214001

CG08 0338

Accorder un soutien financier de 2 600 000 \$, étalé sur 2008 et 2009 (dont 1 000 000 \$ provenant du MCCCCF) pour renouveler le spectacle multimédia sis à l'édifice de l'Éperon / Approuver le projet de convention entre la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière et la Ville de Montréal à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 1019;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 2 600 000 \$ (dont 1 000 000 \$ provenant du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine) à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour renouveler le spectacle multimédia sis à l'édifice de l'Éperon;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1084332002

CG08 0339

Approuver le protocole d'entente de soutien technique entre la Ville de Montréal et Caribbean Cultural Festivities Association (CCFFA) pour la tenue de la Carifesta, édition 2008, le 5 juillet 2008

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 1023;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

d'approuver le protocole d'entente de soutien technique entre la Ville de Montréal et le Caribbean Cultural Festivities Association (CCFA), pour la tenue de la Carifesta, édition 2008, le 5 juillet 2008.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1080010004

CG08 0340

Octroyer un contrat à Nedco Québec (Division de Rexel Canada Électrique inc.) pour l'achat de mobilier d'éclairage sur l'avenue Atwater, du boulevard De Maisonneuve à la rue Notre-Dame et sur le boulevard De Maisonneuve, de la rue Pierce à l'avenue Atwater, au montant total approximatif de 684 568,08 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 0974;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions du paragraphe 2^o du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), un contrat à Nedco Canada (Division de Rexel Canada Électrique Inc.), fournisseur unique, pour l'achat de mobilier d'éclairage sur l'avenue Atwater, du boulevard De Maisonneuve à la rue Notre-Dame et sur le boulevard De Maisonneuve, de la rue Pierce à l'avenue Atwater, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 684 568,08 \$, taxes incluses, selon l'offre de services de cette firme en date du 22 avril 2008;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1083443008

CG08 0341

Accorder un soutien financier non récurrent de 76 000 \$ au Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc. pour la réalisation du projet «Soutien à des stages dans les entreprises d'insertion pour les jeunes des minorités visibles anglophones et allophones» dans le cadre de l'Entente Ville-MICC et du Contrat de ville - lutte à la pauvreté et à l'exclusion / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 1021;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 76 000 \$ au Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc. pour la réalisation du projet « Soutien à des stages dans les entreprises d'insertion pour les jeunes des minorités visibles anglophones et allophones vivant des situations d'exclusion » dans le cadre de l'Entente Ville-MICC et du contrat de ville - lutte à la pauvreté et à l'exclusion;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1081375002

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par Mme Marie-Andrée Beaudoin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.51 à 20.55 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG08 0342

Octroyer à SSQ Société d'assurance-vie inc. un contrat d'assurance collective pour l'administration des régimes d'assurance collective offerts aux élus municipaux, aux employés et aux retraités de la Ville de Montréal à l'exception des garanties en cas de décès mutilations accidentelles, pour une période totale de dix (10) ans du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2018, pour une dépense nette approximative de 520 389 952 \$ - Appel d'offres public 08-10675 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 1026;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par Mme Marie-Andrée Beaudoin

Et résolu :

- 1- d'accorder à SSQ, Société d'assurance-vie inc., firme ayant le plus haut pointage final selon les critères de sélection préétablis, le contrat pour l'administration des régimes d'assurance collective offerts aux employés et retraités de la Ville de Montréal, à l'exception des garanties en cas de décès mutilations accidentelles, pour une période minimale de deux ans débutant le 1^{er} janvier 2009 et une période maximale de dix ans se terminant le 31 décembre 2018, conformément aux documents de l'appel d'offres public 08-10675;
- 2- d'autoriser le directeur principal du Service du capital humain à signer la convention à cet effet;
- 3- d'autoriser une dépense nette approximative de 520 389 952 \$ pour une période de dix ans pour la gestion des régimes d'assurance collective des élus municipaux, des employés et des retraités de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1082707004

CG08 0343

Octroyer un contrat à Les Entreprises Ventec inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement des aires de jeux et de pique-nique dans le secteur du lac aux Castors au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 2 159 053 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 6207 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2008 par sa résolution CE08 1090;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par Mme Marie-Andrée Beaudoin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 159 053 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux d'aménagement des aires de jeux et de pique-nique dans le secteur du lac aux Castors au parc du Mont-Royal, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 2 044 053 \$, taxes incluses, conformément documents de l'appel d'offres public 6207 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.52 1080192004

CG08 0344

Approuver un protocole d'entente entre le Ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec (MAMR) et la Ville de Montréal pour l'octroi d'une aide financière de 100 000 \$ dans le cadre du deuxième volet du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale / Approuver un contrat entre l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et la Ville de Montréal pour réaliser une étude de simulation des mesures d'adaptation aux changements climatiques sur une portion modélisée du réseau d'égout pour un montant total de 112 250 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 1001;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par Mme Marie-Andrée Beaudoin

Et résolu :

- 1- d'approuver le protocole d'entente entre le Ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec et la Ville de Montréal pour l'octroi d'une aide financière de 100 000 \$ dans le cadre du deuxième volet du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale et autoriser le maire à le signer, au nom de la Ville;
- 2- d'approuver le contrat de recherche entre l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et la Ville de Montréal pour réaliser une étude de simulation des mesures d'adaptation aux changements climatiques sur une portion modélisée du réseau d'égout pour un montant total de 112 250 \$, taxes incluses, incluant des contingences de 11 400 \$;
- 3- d'imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.53 1074216002

CG08 0345

Approuver un projet d'entente entre la Ville et Viger Société en commandite relativement à la réalisation de travaux liés à son projet de redéveloppement d'un ensemble immobilier sur le site de l'ancienne Gare-Hôtel Viger, délimité par les rues Saint-Antoine Est, Saint-Christophe, Notre-Dame Est et Berri

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2008 par sa résolution CE08 1105;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par Mme Marie-Andrée Beaudoin

Et résolu :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et Société de gestion Viger L.P. inc. portant sur la réalisation de travaux liés au projet de redéveloppement d'un ensemble immobilier sur le site de l'ancienne Gare-Hôtel Viger, délimité par les rues Saint-Antoine Est, Saint-Christophe, Notre-Dame Est et Berri.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.54 1080904001

CG08 0346

Accorder, pour les années 2008, 2009 et 2010, un soutien financier annuel de 65 000 \$ à Vélo Québec Événements pour souligner le 25e anniversaire du Tour de l'Île (prévu en 2009) et les grandes réussites de la Féria du vélo de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2008 par sa résolution CE08 1114;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par Mme Marie-Andrée Beaudoin

Et résolu :

- 1- d'accorder, pour les années 2008, 2009 et 2010, un soutien financier annuel de 65 000 \$ à Vélo Québec Événements afin de souligner le 25^e anniversaire du Tour de l'Île (prévu en 2009) ainsi que les grandes réussites de la Féria du vélo de Montréal ;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les conditions et modalités de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.55 1081005006

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par Mme Marie-Andrée Beaudoin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.56 à 20.60 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG08 0347

Approuver le protocole d'entente de soutien technique entre la Ville de Montréal et le Festival Juste pour rire pour l'édition 2008 du Festival qui aura lieu du 10 au 20 juillet 2008

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2008 par sa résolution CE08 1113;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par Mme Marie-Andrée Beaudoin

Et résolu :

d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique entre la Ville de Montréal et le Festival Juste pour rire / Just For Laughs pour la tenue de l'édition 2008 du Festival Juste pour rire, du 10 au 20 juillet 2008.

Adopté à l'unanimité.

20.56 1080010010

CG08 0348

Approuver le protocole d'entente de soutien technique entre la Ville de Montréal et Divers / Cité Montréal 94 inc. pour l'édition 2008 de l'événement «Divers/Cité» qui aura lieu du 29 juillet au 3 août

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2008 par sa résolution CE08 1112;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par Mme Marie-Andrée Beaudoin

Et résolu :

d'approuver le projet de protocole d'entente de soutien technique entre la Ville de Montréal et Divers / Cité Montréal 94 inc., pour la tenue de l'édition 2008 de Divers/Cité, du 29 juillet au 3 août 2008.

Adopté à l'unanimité.

20.57 1080010011

CG08 0349

Octroyer un contrat à Trafic Technologie Système pour la fourniture, la pose et la mise en service des équipements requis pour l'implantation d'un système de signalisation avancée des parcs de stationnement hors rue du Vieux-Montréal, comprenant entre autres un logiciel de commande et ses interfaces, pour un montant de 1 494 904 \$, incluant les contingences et les frais de douane, d'accise et de courtage - Appel d'offres sur invitation (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2008 par sa résolution CE08 1116;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par Mme Marie-Andrée Beaudoin

d'accorder à Trafic Technologie Système, firme ayant obtenu le plus haut pointage final, le contrat pour la conception, la fourniture, la pose et la mise en service des équipements requis pour l'implantation d'un système de signalisation avancée des parcs de stationnement hors rue du Vieux-Montréal, comprenant entre autres un logiciel de commande et ses interfaces, pour une somme maximale de 1 494 904 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, frais de douane, d'accise et de courtage, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation du 18 avril 2008 ;

le tout, conformément aux informations financières indiquées dans le dossier 1081231011 (Convention avec Société de jalonnement dynamique de Montréal).

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Karin Marks

appuyé par Mme Maria Tutino

de procéder à un vote distinct enregistré sur l'article 20.58.

Le président du conseil met aux voix la proposition de Mmes Fotopulos et Beaudoin et le conseil se partage comme suit:

VOTE

Votent en faveur: M. Richard Bélanger, représentant du maire de la Ville de Montréal, M. Cosmo Maciocia, M. Frank Zampino, Mme Helen Fotopulos, Mme Marie-Andrée Beaudoin, M. Claude Dauphin, M. Alan DeSousa, M. André Lavallée, M. Michael Applebaum, Mme Manon Barbe, Mme Jacqueline Montpetit, Mme Monique Worth, M. Luis Miranda, Mme Lyn Thériault, Mme Anie Samson et M. Claude Trudel (1 716,61 voix)

Votent contre: Mme Karin Marks, M. Anthony Housefather, Mme Maria Tutino, M. Bob Benedetti, M. Edward Janiszewski, M. Errol Johnson, M. Edgar Rouleau, M. William Steinberg, M. Paul Dufort, représentant du maire de la Ville de Kirkland, M. Yvon Labrosse, M. Campbell Stuart, Mme Vera Danyluk, M. Bill McMurchie, M. Bill Tierney et M. George McLeish (246,37 voix)

Le président du conseil déclare la proposition de Mmes Fotopulos et Beaudoin adoptée à la majorité des voix et il est

RÉSOLU

en conséquence.

20.58 1080083004

CG08 0350

Octroyer un contrat à Construction Cybco inc. pour des travaux de réfection d'enveloppe et de contrôle d'accès à l'usine de production d'eau potable Atwater, au prix total approximatif de 8 568 542,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5319 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 1024;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par Mme Marie-Andrée Beaudoin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 8 900 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection d'enveloppe et contrôle d'accès à l'usine de production d'eau potable Atwater, située au 3161, rue Joseph à Montréal, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction Cybco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 8 568 542,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5319;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.59 1081769009

CG08 0351

Octroyer un contrat de services professionnels en génie civil, en structure, en mécanique, en électrique et en environnement relativement à des travaux d'aménagement et de réaménagement de l'espace urbain dans le secteur Place-des-Arts du Quartier des spectacles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2008 par sa résolution CE08 1115;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par Mme Marie-Andrée Beaudoin

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Consortium SM/Genivar, firme ayant obtenu le plus haut pointage final, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation de plans et devis et la coordination des travaux du secteur de la Place des Arts, dans le cadre du projet de réaménagement urbain du Quartier des spectacles – Phase 2, 3 et 4, pour une somme maximale de 2,749 026,32 \$, taxes incluses ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.60 1083827003

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.61 à 20.65 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG08 0352

Approuver une dépense additionnelle de 10,5 M\$, taxes incluses, pour la mise à niveau des usines de production d'eau potable de la Ville de Montréal, dans le cadre de la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le consortium SNC-Lavalin / Dessau-Soprin (CE04 2513), majorant le contrat de 23,5 M\$ à 34 M\$, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2008 par sa résolution CE08 1118;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 10 500 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'ingénierie de procédé, de surveillance des travaux et de contrôle de qualité dans le cadre de la mise à niveau des usines de production d'eau potable de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 2- d'approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le consortium SNC-Lavalin / Dessau-Soprin (CE04 2513), majorant ainsi le montant total du contrat de 23 500 000 \$ à 34 000 000 \$, taxes incluses ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.61 1083404002

CG08 0353

Octroyer un contrat de services professionnels à la Société du Havre de Montréal pour la confection des plans et devis définitifs pour le réaménagement de l'autoroute Bonaventure entre les rues Brennan et Saint-Jacques, pour un montant de 5 000 000 \$, taxes en sus / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 1025;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 5 000 000 \$, excluant les taxes, pour la rétention de services professionnels pour la confection des plans et devis définitifs pour le réaménagement de l'autoroute Bonaventure entre les rues Brennan et Saint-Jacques, conditionnellement à l'adoption par le conseil d'agglomération du règlement d'emprunt relatif au dossier 1084744004 et à son approbation par la ministre des Affaires municipales et des Régions ;
- 2- d'approuver, conformément au deuxième paragraphe de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), le projet de convention par lequel la Société du Havre de Montréal s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, conformément à sa proposition de services en date du 23 mai 2008 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.62 1084744005

CG08 0354

Mandater Société de Jalonnement dynamique de Montréal pour la surveillance, lors de l'installation, du système de signalisation avancée (jalonnement dynamique) et l'administration du contrat de fourniture et d'installation du système octroyé à TTS et l'opération de celui-ci / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2008 par sa résolution CE08 1117;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Claude Dauphin

- 1- d'approuver, conformément au paragraphe 2^o du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), un projet de convention par lequel la Société de jalonnement dynamique de Montréal, organisme à but non lucratif, s'engage à fournir à la ville les services professionnels de gestion de projet requis afin d'assurer la surveillance de l'installation du système de signalisation avancée (jalonnement dynamique), la gestion du contrat de fourniture et d'installation de ce système et l'exploitation de celui-ci; Société de jalonnement dynamique de Montréal s'engageant à assumer gratuitement les obligations prévues à l'entente, conformément à son offre de service du 5 juin 2008 ;
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense de 1 494 904 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires et frais de douane, d'accise et de courtage et de verser cette somme à la Société de jalonnement dynamique de Montréal afin de lui permettre d'administrer le contrat octroyé à la firme Trafic Technologie Système (sommaire décisionnel 1080083004) pour la fourniture et l'installation du système de jalonnement dynamique et notamment de verser à cette dernière les montants dus conformément aux termes de ce contrat ;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Karin Marks

appuyé par Mme Maria Tutino

de procéder à un vote distinct enregistré sur l'article 20.63.

Le président du conseil met aux voix la proposition de Mme Fotopulos et de M. Dauphin et le conseil se partage comme suit:

VOTE

Votent en faveur: M. Richard Bélanger, représentant du maire de la Ville de Montréal, M. Cosmo Maciocia, M. Frank Zampino, Mme Helen Fotopulos, Mme Marie-Andrée Beaudoin, M. Claude Dauphin, M. Alan DeSousa, M. André Lavallée, M. Michael Applebaum, Mme Manon Barbe, Mme Jacqueline Montpetit, Mme Monique Worth, M. Luis Miranda, Mme Lyn Thériault, Mme Anie Samson et M. Claude Trudel (1 716,61 voix)

Votent contre: Mme Karin Marks, M. Anthony Housefather, Mme Maria Tutino, M. Bob Benedetti, M. Edward Janiszewski, M. Errol Johnson, M. Edgar Rouleau, M. William Steinberg, M. Paul Dufort, représentant du maire de la Ville de Kirkland, M. Yvon Labrosse, M. Campbell Stuart, Mme Vera Danyluk, M. Bill McMurchie, M. Bill Tierney et M. George McLeish (246,37 voix)

Le président du conseil déclare la proposition de Mme Fotopulos et de M. Dauphin adoptée à la majorité des voix et il est

RÉSOLU

en conséquence.

20.63 1081231011

CG08 0355

Prendre connaissance de la planification préliminaire des rues qui feront l'objet de travaux dans différents contrats de réfection routière, du programme d'aménagement et de réaménagement des voies cyclables et du programme de sécurisation des intersections du réseau routier artériel

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 1031;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de prendre acte de la planification préliminaire des rues identifiées qui feront l'objet de travaux dans différents contrats du programme de réfection routière, du programme d'aménagement et de réaménagement des voies cyclables et du programme de sécurisation des intersections du réseau routier artériel de l'agglomération de Montréal devant être octroyés au Conseil d'agglomération le 19 juin 2008.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.64 1084883004

CG08 0356

Approuver le projet de convention de services professionnels entre Octane Stratégie inc. et la Ville de Montréal pour la réalisation de travaux de communication et de relations publiques visant l'octroi d'un contrat cadre d'une durée de 3 ans, pour un montant total de 750 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-10702 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2008 par sa résolution CE08 1095 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Claude Dauphin

- 1- de conclure une entente cadre d'une durée de trois (3) ans pour la fourniture, sur demande, de services de communication et de relations publiques ;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Octane Stratégie inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 750 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 08-10702 ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Karin Marks

appuyé par M. Anthony Housefather

de procéder à un vote distinct à main levée sur l'article 20.65.

Le président du conseil met aux voix la proposition de Mme Fotopulos et de M. Dauphin et le conseil se partage comme suit:

VOTE

Votent en faveur: M. Richard Bélanger, représentant du maire de la Ville de Montréal, M. Cosmo Maciocia, M. Frank Zampino, Mme Helen Fotopulos, Mme Marie-Andrée Beaudoin, M. Claude Dauphin, M. Alan DeSousa, M. André Lavallée, M. Michael Applebaum, Mme Manon Barbe, Mme Jacqueline Montpetit, Mme Monique Worth, M. Luis Miranda, Mme Lyn Thériault, Mme Anie Samson et M. Claude Trudel (1716,61 voix)

Votent contre: Mme Karin Marks, M. Anthony Housefather, Mme Maria Tutino, M. Bob Benedetti, M. Edward Janiszewski, M. Errol Johnson, M. Edgar Rouleau, M. William Steinberg, M. Paul Dufort, représentant du maire de la Ville de Kirkland, M. Yvon Labrosse, M. Campbell Stuart, Mme Vera Danyluk, M. Bill McMurchie, M. Bill Tierney et M. George McLeish (246,37 voix)

Le président du conseil déclare la proposition de Mme Fotopulos et de M. Dauphin adoptée à la majorité des voix et il est

RÉSOLU

en conséquence.

20.65 1081302002

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.66 et 20.67 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG08 0357

Conclure une entente cadre d'une durée de 3 ans, pour la réalisation de travaux de publicité, de promotion et de marketing, pour un montant de 1 500 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-10703 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2008 par sa résolution CE08 1096 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Frank Zampino

- 1- de conclure une entente cadre, d'une durée de trois ans pour la réalisation sur demande de services de publicité, promotion et marketing ;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Morrow Communications, firme ayant obtenu le plus haut pointage final, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 500 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 08-10703 et aux termes et conditions stipulés audit projet de convention ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Karin Marks

appuyé par M. Anthony Housefather

de procéder à un vote distinct à main levée sur l'article 20.66.

Le président du conseil met aux voix la proposition de Mme Fotopulos et de M. Zampino et le conseil se partage comme suit:

VOTE

Votent en faveur: M. Richard Bélanger, représentant du maire de la Ville de Montréal, M. Frank Zampino, Mme Helen Fotopulos, Mme Marie-Andrée Beaudoin, M. Claude Dauphin, M. Alan DeSousa, M. André Lavallée, M. Michael Applebaum, Mme Manon Barbe, Mme Jacqueline Montpetit, Mme Monique Worth, M. Luis Miranda, Mme Lyn Thériault, Mme Anie Samson et M. Claude Trudel (1609,32 voix)

Votent contre: Mme Karin Marks, M. Anthony Housefather, Mme Maria Tutino, M. Bob Benedetti, M. Edward Janiszewski, M. Errol Johnson, M. William Steinberg, M. Paul Dufort, représentant du maire de la Ville de Kirkland, M. Yvon Labrosse, M. Campbell Stuart, Mme Vera Danyluk, M. Bill McMurchie, M. Bill Tierney et M. George McLeish (227,30 voix)

Le président du conseil déclare la proposition de Mme Fotopulos et de M. Zampino adoptée à la majorité des voix et il est

RÉSOLU

en conséquence.

20.66 1081302001

CG08 0358

Accorder un soutien financier spécial et non récurrent de 50 000 \$ au Festival canadien des films du monde pour favoriser la tenue de l'édition 2008

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2008 par sa résolution CE08 1120 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

- 1- de verser un soutien financier spécial et non récurrent de 50 000 \$ au Festival canadien des films du monde, pour favoriser la tenue de l'édition 2008 ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.67 1082599003

Article 30.01

Retiré séance tenante (Voir article 11.01)

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.02 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par Mme Karin Marks

appuyé par M. Anthony Housefather

Et résolu :

de procéder à un vote distinct pour l'article 30.04

Adopté à l'unanimité.

CG08 0359

Approuver la conformité au schéma d'aménagement du territoire du Projet d'amélioration des infrastructures de transport terrestre près de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal soumis par le ministère des Transports du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 1071 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

de donner avis à la ministre des Transports du Québec, conformément aux dispositions de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que le projet d'amélioration des infrastructures de transport terrestre près de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, soumis par le ministère des Transports du Québec, est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1082622026

CG08 0360

Approuver l'ajout à la programmation 2008 de projets liés au protocole d'entente de 140M \$ avec le Gouvernement du Québec pour les projets reliés à la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2008 par sa résolution CE08 1125 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

d'approuver l'ajout du projet du Grand Prix de Montréal à la liste des projets faisant partie de la programmation 2008 de projets liés au protocole d'entente de 140 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour les projets reliés à la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1080517003

CG08 0361

Adopter une résolution visant à faire part au gouvernement du Québec de l'accord du Conseil de l'Agglomération de Montréal avec le « Projet de loi 48 - Loi modifiant les Loi sur les cours municipales et d'autres dispositions législatives » et son vœu que ce projet de loi soit adopté et entre en vigueur dans les meilleurs délais

Vu le Projet de loi 48 - « Modifiant la Loi sur les cours municipales et d'autres dispositions législatives » présenté à l'Assemblée nationale du Québec, le 13 novembre 2007, par le ministre de la Justice, Monsieur Jacques P. Dupuis;

Vu l'article 1 de ce projet de loi qui prévoit que les cours municipales et les juges qui les composent relèveront à nouveau de l'autorité d'un juge en chef attiré qui exercera à leur égard les fonctions de juge en chef telles que définies par la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., chapitre C-72.01);

Considérant qu'une telle mesure législative est du meilleur intérêt pour la Cour municipale de la Ville de Montréal et des villes de l'Agglomération de Montréal qu'elle dessert;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2008 par sa résolution CE08 1042 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Frank Zampino

de faire part au Gouvernement du Québec de notre accord avec le Projet de loi 48 et de notre vœu que ce projet de loi soit adopté et entre en vigueur dans les meilleurs délais.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Karin Marks

appuyé par M. Anthony Housefather

de procéder à un vote distinct à main levée sur l'article 30.05.

Le président du conseil met aux voix la proposition de Mme Fotopulos et de M. Zampino et le conseil se partage comme suit:

VOTE

Votent en faveur: M. Richard Bélanger, représentant du maire de la Ville de Montréal, M. Frank Zampino, Mme Helen Fotopulos, Mme Marie-Andrée Beaudoin, M. Claude Dauphin, M. Alan DeSousa, M. André Lavallée, M. Michael Applebaum, Mme Manon Barbe, Mme Jacqueline Montpetit, Mme Monique Worth, M. Luis Miranda, Mme Lyn Thériault, Mme Anie Samson et M. Claude Trudel (1609,32 voix)

Votent contre: Mme Karin Marks, M. Anthony Housefather, Mme Maria Tutino, M. Bob Benedetti, M. Edward Janiszewski, M. Errol Johnson, M. William Steinberg, M. Paul Dufort, représentant du maire de la Ville de Kirkland, M. Yvon Labrosse, M. Campbell Stuart, Mme Vera Danyluk, M. Bill McMurchie, M. Bill Tierney et M. George McLeish (227,30 voix)

Le président du conseil déclare la proposition de Mme Fotopulos et de M. Zampino adoptée à la majorité des voix et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.05 1080892006

CG08 0362

Adopter le Plan de transport de Montréal / Déposer la réponse du comité exécutif sur les recommandations de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2008 par sa résolution CE08 1076 ;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Frank Zampino

- 1- d'approuver le contenu du Plan de transport de Montréal;
- 2- d'approuver le rapport du comité exécutif sur les recommandations de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Anthony Housefather

appuyé par Mme Vera Danyluk

de modifier la proposition principale présentement devant le conseil en ajoutant, à la page 137 du Plan de Transport 2008, au Tableau no 8 dans la section « Compléter le réseau routier » à la ligne « Raccorder le boulevard Cavendish » un astérisque (*) au montant de 80 M\$ apparaissant dans la colonne « +10 ans » qui se lit comme suit :

« * Nonobstant le fait que les montants afférents aux coûts d'immobilisation de la phase 2 du projet de raccordement du boulevard Cavendish soient inclus dans la colonne +10 ans, il est de l'intention de l'agglomération de Montréal de démarrer la phase 2 dudit projet, et de dépenser les argents budgétés aussitôt que les intentions du Canadien Pacifique quant à l'avenir de la cour St-Luc seront connues. »

Un débat s'engage.

à 19 h 10, le président du conseil suspend la séance quelques minutes.

à 19 h 12, le conseil reprend ses travaux à la proposition d'amendement de M. Housefather et de Mme Danyluk.

Après avoir pris en délibéré la proposition d'amendement de M. Housefather et de Mme Danyluk, le président du conseil la juge recevable.

Un débat s'engage.

à 19 h 20, le président du conseil demande de suspendre la séance pour quelques minutes.

à 19 h 28, le conseil reprend ses travaux à la proposition d'amendement.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. André Lavallée

appuyé par M. Claude Dauphin
Mme Vera Danyluk

de modifier comme suit la proposition d'amendement de M. Housefather et Mme Danyluk présentement devant le conseil en y remplaçant les mots suivants dans le texte, après la phase 2 dudit projet : « et de dépenser les argents budgetés aussitôt que » par les mots : « dans les meilleurs délais une fois » afin qu'elle se lise comme ci-après :

« * Nonobstant le fait que les montants afférents aux coûts d'immobilisation de la phase 2 du projet de raccordement du boulevard Cavendish soient inclus dans la colonne +10 ans, il est de l'intention de l'agglomération de Montréal de démarrer la phase 2 dudit projet, dans les meilleurs délais une fois que les intentions du Canadien Pacifique quant à l'avenir de la cour St-Luc seront connues. »

Du consentement unanime des membres présents, le président déclare la proposition de sous-amendement adoptée à l'unanimité, telle que proposée.

Du consentement unanime des membres présents, la proposition d'amendement, telle que sous-amendée, est adoptée à l'unanimité.

Le conseil reprend l'étude de la proposition principale, telle qu'amendée et du consentement unanime des membres présents, le président du conseil déclare la proposition principale, telle qu'amendée, adoptée à l'unanimité et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.04 1081053001

CG08 0363

Avis de motion - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (retrait de la liste des équipements d'intérêt collectif d'un terrain situé dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Helen Fotopulos de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1084435002

CG08 0364

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux de sécurisation de l'alimentation électrique aux usines de production d'eau potable et aux stations de pompage

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Helen Fotopulos de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux de sécurisation de l'alimentation électrique aux usines de production d'eau potable et aux stations de pompage », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1080431001

CG08 0365

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 115 000 000 \$ afin de financer le prolongement du boulevard de l'Assomption, l'aménagement du parc linéaire incluant le réseau cyclable pan-montréalais, le déplacement des infrastructures d'égout et d'aqueduc dans le cadre du projet de modernisation de la rue Notre-Dame, le tout relevant de la compétence du conseil d'agglomération

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Helen Fotopulos de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 115 000 000 \$ afin de financer le prolongement du boulevard de l'Assomption, l'aménagement du parc linéaire incluant le réseau cyclable pan-montréalais, le déplacement des infrastructures d'égout et d'aqueduc dans le cadre du projet de modernisation de la rue Notre-Dame le tout relevant de la compétence du conseil d'agglomération », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1084728003

CG08 0366

Avis de motion - Règlement du conseil d'agglomération modifiant les plans des réseaux des conduites principales

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Helen Fotopulos de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement intitulé : « Règlement du conseil d'agglomération modifiant les plans des réseaux des conduites principales », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1083334034

CG08 0367

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement concernant le régime de retraite des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal (159 et ses modifications)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Helen Fotopulos de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement concernant le régime de retraite des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal (159 et ses modifications) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1080566004

CG08 0368

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement concernant le régime de retraite des cadres de la Communauté urbaine de Montréal (158 et ses modifications)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Helen Fotopulos de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement concernant le régime de retraite des cadres de la Communauté urbaine de Montréal (158 et ses modifications) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1080566003

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG08 0369

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (Les sommets et les flancs du Mont-Royal)

Attendu qu'une copie du Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mai 2008, par sa résolution CE08 0839;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) »;
- 2- de prendre note qu'aucune condition ou modalité n'est à prévoir au règlement pour assurer la transition puisque l'immeuble n'a pas été financé par des revenus d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1084602002

Règlement RCG08-023

CG08 0370

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 21 500 000 \$ pour la réalisation de projets d'immobilisation déterminés dans le cadre de l'entente sur le développement culturel 2005-2008 et 2008-2011

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 21 500 000 \$ pour la réalisation de projets d'immobilisation déterminés dans le cadre de l'entente sur le développement culturel 2005-2008 et 2008-2011 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mai 2008, par sa résolution CE08 0844;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 500 000 \$ pour la réalisation de projets d'immobilisation déterminés dans le cadre de l'entente sur le développement culturel 2005-2008 et 2008-2011 », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et des Régions.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1080601002

Règlement RCG08-024

CG08 0371

Adoption - Règlement établissant un programme de subvention pour les travaux nécessaires à la mesure de la consommation de l'eau

Attendu qu'une copie du Règlement établissant un programme de subvention pour les travaux nécessaires à la mesure de la consommation de l'eau a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mai 2008 par sa résolution CE08 0851;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Frank Zampino

d'adopter le règlement intitulé : « Règlement établissant un programme de subvention pour les travaux nécessaires à la mesure de la consommation de l'eau ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Karin Marks

appuyé par M. Anthony Housefather

de procéder à un vote distinct et enregistré sur l'article 42.03.

Le président du conseil met aux voix la proposition de Mme Fotopulos et de M. Zampino.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit:

VOTE

Votent en faveur: M. Richard Bélanger, représentant du maire de la Ville de Montréal, M. Frank Zampino, Mme Helen Fotopulos, Mme Marie-Andrée Beaudoin, M. Claude Dauphin, M. Alan DeSousa, M. André Lavallée, M. Michael Applebaum, Mme Manon Barbe, Mme Jacqueline Montpetit, Mme Monique Worth, M. Luis Miranda, Mme Lyn Thériault, Mme Anie Samson et M. Claude Trudel (1609,32 voix)

Votent contre: Mme Karin Marks, M. Anthony Housefather, Mme Maria Tutino, M. Bob Benedetti, M. Edward Janiszewski, M. Errol Johnson, M. William Steinberg, M. Paul Dufort, représentant du maire de la Ville de Kirkland, M. Yvon Labrosse, M. Campbell Stuart, Mme Vera Danyluk, M. Bill McMurchie, M. Bill Tierney et M. George McLeish (227,30 voix)

Le président du conseil déclare la proposition de Mme Fotopulos et de M. Zampino adoptée à la majorité des voix et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Il est à noter que la double majorité prévue à l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) n'ayant pas été atteinte, l'article 17 de ce règlement n'est donc pas approuvé.

42.03 1081933003

Règlement RCG 08-025

CG08 0372**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031)**

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mai 2008 par sa résolution CE08 0896;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Frank Zampino

d'adopter le règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Karin Marks

appuyé par M. Anthony Housefather

de procéder à un vote distinct enregistré sur l'article 42.04.

Le président du conseil met aux voix la proposition de Mme Fotopulos et de M. Zampino.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit:

VOTE

Votent en faveur: M. Richard Bélanger, représentant du maire de la Ville de Montréal, M. Frank Zampino, Mme Helen Fotopulos, Mme Marie-Andrée Beaudoin, M. Claude Dauphin, M. Alan DeSousa, M. André Lavallée, M. Michael Applebaum, Mme Manon Barbe, Mme Jacqueline Montpetit, Mme Monique Worth, M. Luis Miranda, Mme Lyn Thériault, Mme Anie Samson et M. Claude Trudel (1609,32 voix)

Votent contre: Mme Karin Marks, M. Anthony Housefather, Mme Maria Tutino, M. Bob Benedetti, M. William Steinberg, M. Paul Dufort, représentant du maire de la Ville de Kirkland, M. Yvon Labrosse, M. Campbell Stuart, M. Bill McMurchie, M. Bill Tierney et M. George McLeish (155,72 voix)

Le président du conseil déclare la proposition de Mme Fotopulos et de M. Zampino adoptée à la majorité des voix et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Il est à noter que la double majorité prévue à l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) n'ayant pas été atteinte, le troisième alinéa de l'article 5 que modifie l'article 2 de ce règlement n'est donc pas approuvé.

42.04 1081933004

CG08 0373

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 500 000 \$ afin de financer la première phase des travaux de réaménagement de l'autoroute Bonaventure (Phase 1) entre les rues Brennan et Saint-Jacques

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 20 500 000 \$ afin de financer la première phase des travaux de réaménagement de l'autoroute Bonaventure entre les rues Brennan et Saint-Jacques a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mai 2008, par sa résolution CE08 0901;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 500 000 \$ afin de financer la première phase des travaux de réaménagement de l'autoroute Bonaventure entre les rues Brennan et Saint-Jacques » sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et des Régions.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1084744004

Règlement RCG08-026

CG08 0374

Approuver le règlement de la Société de transport de Montréal intitulé : « Règlement R-106 autorisant un emprunt de 254 113 711 \$ pour financer l'acquisition d'autobus urbains à plancher surbaissé pour remplacer 410 autobus urbains à plancher surbaissé de première génération »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 mai 2008, par sa résolution CE08 0931;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-106 de la Société de transport de Montréal intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de deux cent cinquante-quatre millions cent treize mille sept cent onze dollars (254 113 711 \$) pour financer l'acquisition d'autobus urbains à plancher surbaissé pour remplacer 410 autobus urbains à plancher surbaissé de première génération », conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c.S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.01 1080031009

À 19 h 55, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

PRÉSIDENT DU CONSEIL

GREFFIER

Richard Bélanger
Représentant du maire de la Ville de Montréal

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.